

- Mohamed Dahas, représentant du ministère de la défense nationale, membre ;
- Hasnia Lannabi, représentante du ministère de la défense nationale, membre ;
- Fawaz Moussi, représentant du ministère chargé de l'intérieur, membre ;
- Ahmed Saad Saoud, représentant du ministère de l'intérieur, membre ;
- Nedjoua Tobal, représentante du ministère chargé des transports, membre ;
- Hamza Kechih, représentant du ministère des finances, membre ;
- Hakima Kernoug, représentante du ministère chargé de l'environnement, membre ;
- Fouzia Boutana, représentante de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques, membre ;
- Mohamed Abderraouf Halimi, représentant de l'agence nationale des fréquences, membre.

Le mandat des membres de la commission est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable une seule fois, à compter de la date du 3 février 2024.

Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté du 20 Rabie Ethani 1442 correspondant au 6 décembre 2020 fixant la liste nominative des membres de la commission de réforme des équipements sensibles de télécommunications.

**Arrêté du 22 Rajab 1445 correspondant au 3 février 2024  
fixant la liste nominative des membres de la  
commission de réforme des équipements sensibles  
de télécommunications.**

-----

Par arrêté du 22 Rajab 1445 correspondant au 3 février 2024, la liste nominative des membres de la commission de réforme des équipements sensibles de télécommunications est fixée, en application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 29 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 29 décembre 2016 fixant la procédure et les conditions de réforme des équipements sensibles de télécommunications, comme suit :

Mmes. et MM. :

- Mourad El Allia, représentant du ministère chargé des télécommunications, président ;
- Moussa Leroul, représentant du ministère de la défense nationale, membre ;